

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 18 mars 2021</p> <p>Date d'affichage 18 mars 2021</p> <p>Délibération n° 2021-18</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service finances – Création d'un budget annexe cimetière</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><u>POUR</u> : 33 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0</p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

PONROY Nathalie donne procuration à FOUCOU Roseline, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, BLANC Benjamin donne procuration à LAURERI Philippe, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

En raison du développement de la commune et de la saturation du cimetière communal, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à son extension.

Après avoir assuré la maîtrise foncière nécessaire au projet d'une superficie de 3166 m², la commune projette des travaux d'agrandissement qui comprennent la réalisation de murs de soutènement du terrain, les terrassements, voiries, clôtures, la création de près de 200 caveaux, 50 cavurnes, 75 cases de columbariums, un jardin du souvenir ainsi que des aménagements paysagers.

La première tranche de caveaux devrait être de 20 caveaux de 6 places et 20 caveaux de 4 places.

Ces prestations de marbrerie funéraire (caveaux + cavurnes) seront mises à la vente auprès des administrés de la commune après construction. Cette activité nécessite la création d'un budget annexe M4.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un budget annexe « cimetière » ainsi que les différentes démarches administratives, et de dire que le budget sera voté ultérieurement après fixation par le conseil municipal lors d'une prochaine séance de la tarification des caveaux et cavurnes proposés aux usagers.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 7 novembre 2019 concernant l'échange de parcelle pour de l'extension du cimetière ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'extension du cimetière ;

CONSIDÉRANT que le cimetière de la commune ne possède plus de caveaux disponibles, il est nécessaire de procéder à la mise en place de nouveaux caveaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la mise en place de cavurnes ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce nouvel aménagement du cimetière et les ventes de caveaux et cavurnes qui s'en suivront sont de nature industrielle et commerciale assujettie à la TVA ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à créer un budget annexe cimetière assujetti à la TVA selon la nomenclature M4 ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir les numéros de déclarant à la TVA auprès des services fiscaux ;
- **DIT** que le budget sera voté ultérieurement, soit après fixation par le conseil municipal de la tarification des caveaux et cavurnes proposés aux usagers ;

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

